

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	03.11.2014	10:28	14.157	DEAS	
	Annule et remplace				

Auteur(s): Hughes Chantraine

Titre: Médecin-dentiste conseil auprès des assurances sociales du canton

Contenu:

Depuis peu, le nom du Dr Philippe Hahn à 1170 Aubonne apparaît sur les libellés des assurances sociales du canton, au titre de médecin-dentiste conseil adjoint.

Nous sommes en droit de nous étonner qu'un médecin dentiste du canton de Vaud ait été appelé pour remplir cette charge. En effet, notre canton compte bien des médecins dentistes parfaitement capables, et aptes à remplir à satisfaction ce mandat de l'Etat.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat:

Cette nomination est-elle effective?

Le Conseil d'Etat peut-il nous dire si la SSO-NE (organe faïtier des médecins dentistes à Neuchâtel) a été consultée?

Est-ce que ce poste a été mis au concours et dans quelles circonstances?

Etant donné que le contrôle des rapports issus des praticiens installés porte sur un territoire qui comprend également, pour l'action sociale, une partie du Jura bernois (St Imier), les médecins dentistes de la région et les autorités de ce canton ont-ils été consultés?

A l'heure où le Conseil d'Etat parle de conserver sur son territoire, les richesses qui y ont été produites, pense-t-il réellement qu'il soit judicieux d'aller chercher un dentiste conseil ailleurs que dans les rangs des praticiens compétents de notre canton?

Développement:

Si depuis peu, le nom du Dr Philippe Hahn à Aubonne apparaît sur les libellés des assurances sociales du canton, au titre de médecin-dentiste conseil adjoint, une rumeur le concernant avait déjà parcouru les dentistes travaillant sur Neuchâtel et en avait scandalisé plus d'un..

Et ceci pour plusieurs raisons ...

- Les médecins dentistes neuchâtelois qui s'investissent pour ce canton ne trouvent pas normal qu'un praticien d'ailleurs soit appelé pour remplir une tâche qu'ils peuvent parfaitement remplir eux-mêmes.
- Pourquoi aller payer une personne du canton de Vaud, lorsque l'on a sur place toutes les compétences à disposition?
- Le Dr Hahn est également médecin-dentiste conseil d'un grand groupe d'assurance caisse-maladie-accident privé, nous pensons que cette charge est totalement incompatible avec le mandat que l'Etat lui a confié.

De plus, dans cette fonction, ses interprétations quelquefois personnelles du règlement tarifaire peuvent conduire à des blocages et au rallongement significatif de traitements nécessaires, toujours au détriment de nos patients.

L'urgence est demandée: oui ☐ non ☒

L'urgence est demandée: oui ☐ non ☒

L'urgence est demandée: oui ☐ non ☒

[illegible]

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER